Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 14 septembre 2026 à la Salle des Jardins

Il est 20h17 lorsque M. Eladio GERMAN président déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette deuxième séance de la législature 2026-2031.

Avant de passer la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel, il tient à préciser que, selon la législation vaudoise, les 8 membres absents lors de la séance d'assermentation du 25 juin 2026 ne seront pas appelés lors de cet appel nominal initial car ils ne font juridiquement pas encore partie du Conseil. Ils en feront partie dès que leur assermentation aura été actée.

Il rappelle encore que l'appel en début de séance sert à constater le quorum, c'est-à-dire le nombre minimum de membres requis pour délibérer valablement. Dans le cas de notre Conseil communal ce nombre est actuellement de 21.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	25
Membres excusés	:	6
Membres non excusés	:	3

Se sont excusés pour cette séance : MM. Raphaël CONUS, Gwendal CROTTAZ, Gérald DAJOZ, Mmes Capucine ESPANA, Gabriele SCHOLZ et Silvia SEBASTIANI-NICOLLERAT.

Membres non excusés : MM. Christian FANKHAUSER, Philippe FORERO et Julien STERVINOU.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

1) Appel
2) Assermentations
3) Approbation des procès-verbaux :
    a) De la cérémonie d'installation des autorités communales du 25 juin 2026
    b) De la séance du 8 juin 2026
4) Correspondances
5) Communications du bureau
6) Communications municipales et échéancier
7) Election des membres de la commission de recours en matière fiscale
8) Election d'un membre suppléant à la commission Gestion-Finances

9) **Préavis 5/2026 -** Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal Fédéral
10) **Préavis 6/2026 -** Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses, des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de PostFinance
11) **Préavis 7/2026 -** Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1er ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes)
12) Propositions individuelles
13) Divers

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune modification, il sera suivi tel que prévu. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

2. Assermentations

M. GERMAN propose à l'assemblée de se lever et il demande à Mmes Monica ALVAREZ, Fabiana CARRER JOLIAT, Anne-Françoise ROSE et MM. Jean- Daniel BULA, Alain JORDAN et Marin LEMAY de se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leurs assermentations.

M. GERMAN lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil communal et demande à chacun de prêter serment en disant « Je le promets ». L'assemblée les applaudit

Le nombre de membres présents ce soir passe alors à **31.**

3. a) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 juin 2026

Aucune remarque n'étant formulée le PV de la séance du 8 juin 2026 est accepté à l'unanimité (30 voix). M.GERMAN prie Mme PALPACUER de le signer. Il précise que Mme Nehla MEIER, présidente lors de cette dernière séance du 8 juin le paraphera ultérieurement.

b) Approbation du procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 25 juin 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 25 juin 2026 est accepté à l'unanimité (30 voix). M. GERMAN prie Mme PALPACUER de le signer et il le signe de son côté.

4. Correspondances

02.07.2026	Réception d'un courrier de la secrétaire actuelle du Conseil informant le Président qu'elle prolonge son mandat jusqu'au 31.10.2026
27.07.2026	Réception des préavis 5-6-7/2026 – commission Gestion-Finances
06.08.2026	Réception du préavis 4/2026 et nomination de la commission technique
02.09.2026	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances
03.09.2026	Réception des instructions pour les votations fédérales du 29 novembre 2026
03.09.2026	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.

5. Communications du bureau

M. GERMAN donne quelques explications quant au poste de la secrétaire actuelle Mme Françoise PALPACUER. Dans un premier temps elle avait souhaité démissionner pour le 30 juin 2026, mais elle a finalement accepté de prolonger sa mission jusqu'au 31 octobre 2026. C'est ensuite Mme Fabiana CARRER JOLIAT qui prendra sa relève dès le 1er novembre 2026.

Dans le même ordre d'idée, M. GERMAN estime qu'il serait bien d'avoir une secrétaire suppléante en cas de maladie ou d'absence de la titulaire. Si une personne est intéressée, il la remercie de s'annoncer en fin de séance afin que sa nomination puisse être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil dont la date est fixée au 26 octobre 2026.

Il poursuit en ajoutant que pour le bon déroulement de la séance, il prie les membres désirant prendre la parole de lever la main, se lever et d'annoncer leur nom en s'adressant à l'assemblée en disant : « Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame et Messieurs les Municipaux » et de rester debout jusqu'à la fin de l'intervention.

Enfin il précise qu'à des fins d'élaboration du PV, la présente séance est enregistrée. L'enregistrement est toutefois détruit après la rédaction du document et son approbation. Personne ne s'oppose à ce mode de faire.

6. Communications municipales et échéancier

M. Christian FRANCO, syndic, transmet quelques informations à l'assemblée.

Contrairement au passé, ces informations seront toutefois données par les conseillers municipaux en charge des différents dossiers. En ce qui le concerne, il informe qu'après plusieurs demandes insistantes faites à son prédécesseur de la part de Monsieur le Préfet Boris CUANOUD, il est en mesure de confirmer que la municipalité s'est dotée d'un règlement sur son organisation et son fonctionnement interne qui entre en vigueur le 15 septembre 2026. Il relève que ce document contribue également à la transparence du fonctionnement de l'autorité municipale à l'égard du conseil communal et de la population de notre village.

En outre, l'organisation interne de la municipalité relève exclusivement de la compétence de cette dernière. L'adoption de ce règlement de fonctionnement ne nécessite ni l'approbation du plenum, ni du Canton.

Il passe ensuite la parole à sa collègue Mme Estelle DEVILLE qui souhaite donner quelques informations sur les animations prévues sur notre commune. Dans le cadre du partenariat intercommunal avec la travailleuse sociale de proximité, un premier stand Oasis a été organisé le vendredi 4 septembre dernier sur la place du village à l'attention des jeunes de 12 à 25 ans.

Cette action de proximité a pour but de favoriser la rencontre et le dialogue avec les jeunes de la commune afin de mieux comprendre leurs besoins, leurs attentes et leurs aspirations. Elle a également permis d'aborder avec eux différentes thématiques qui les concernent et de recueillir leurs idées pour contribuer à la vie communale. Cette première démarche a rencontré un vif succès avec une participation importante des jeunes du village. Les retours recueillis ont été particulièrement positifs et ont confirmé l'intérêt de poursuivre ce type d'action de proximité.

Fort de cet accueil encourageant, un deuxième stand Oasis sera organisé le vendredi 2 octobre prochain de 16h à 19h sur la place du village. Cette nouvelle rencontre permettra de poursuivre le dialogue engagé avec les jeunes et de renforcer leur implication dans la vie locale. Puis l'arrivée de l'automne sera également marquée par l'organisation d'un après-midi jeux de société ouvert à toutes et à tous, proposé par la ludothèque. La date de cette manifestation sera communiquée ultérieurement.

Et enfin, la désormais traditionnelle verrerie de Noël se tiendra le jeudi 17 décembre prochain. Réservez la date. Ces différentes manifestations contribuent à renforcer les liens entre les habitantes et les habitants de notre commune et à favoriser les rencontres intergénérationnelles.

7. Election des membres à la commission de recours en matière fiscale

Il convient de procéder à l'élection de 3 membres pour cette commission.

M. GERMAN propose que le mode d'élection tacite soit appliqué. L'assemblée approuve à l'unanimité (30 voix) cette façon de faire.

Mme MAHIEU propose les candidatures de Mme **Monica ALVAREZ** et **M. Martin LEMAY.** Ces derniers acceptent.

M. GERMAN lance un appel pour trouver encore un candidat car il est essentiel que cette commission puisse fonctionner avec 3 membres.

M. FRANCO tient à apporter quelques explications sur le fonctionnement de cet organe de recours en matière d'impôts et taxes. Tout ce qui est facturé par la commune, basé sur une loi, un règlement, une directive peut faire l'objet d'un recours appelé à être traité par cette commission. Généralement ces recours sont liés aux déchets ou à l'épuration. Les séances sont toutefois assez rares. Il est impératif qu'un troisième membre soit nommé ce soir, car il est n'es pas possible de statuer à deux.

M. GERMAN abonde dans ce sens et pense qu'il serait bien que des jeunes s'engagent pour leur permettre ainsi de connaître les mécanismes et principes du village.

Mme **Anne-Françoise ROSE** accepte de se porter candidate.

Mmes Monica ALVAREZ, Anne-Françoise ROSE et M. Martin LEMAY sont tacitement élus, sous les applaudissements de l'assemblée, **pour la législature 2026-2031.**

8. Election d'un membre suppléant à la commission Gestion-Finances

Afin que cette commission soit complète, il convient de procéder à l'élection d'un membre suppléant.

M. Yan BORBOEN propose la candidature de **M. Alain JORDAN** qui l'accepte.

M. Alain JORDAN est élu tacitement, sous les applaudissements de l'assemblée, **membre suppléant de la commission Gestion-Finances pour la législature 2026-2031.**

9. Préavis 5/2026 – Autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du tribunal Fédéral

M. GERMAN invite M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée.

Le préavis 5/2026 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité ((30 voix).

10. Préavis 6/2026 – Demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses et des membres de l'Union Suisse des banques régionales et de Postfinance

M. GERMAN invite M.BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée

Le préavis 6/2026 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (30 voix).

11. Préavis 7/2026 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1er ch. 6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite et les modalités (art 11 du règlement sur la comptabilité des communes)

M. GERMAN invite M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée.

Le rapport 7/2026 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (30 voix).

12. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

13. Divers

Quelques informations de la part de M. FRANCO au sujet du prochain Conseil qui aura lieu le 26 octobre 2026 et quatre préavis seront présentés.
Le premier aura trait à la LPrPNP loi régissant le patrimoine naturel et paysager. Le deuxième concernera l'arrêté d'imposition, le troisième se rapportera à la vente de parcelles de forêt et le quatrième à l'adaptation des indemnités du Conseil communal et de la Municipalité.

M. GERMAN souhaite féliciter deux membres présents ce soir qui se sont inscrits sur la liste pour les élections complémentaires à la Municipalité du 27 septembre 2026. Il s'agit de Mme Stefanie WEIDELI et M. Jérémy GROSSMAN. Il les remercie de leur engagement sous les applaudissements de l'assemblée.

Il relève encore qu'il a eu le plaisir de participer à la 22e édition de la virée des « motards dengereux », activité créée par un ancien membre du Conseil, M. Claude PILLOUD.

Il rappelle que toutes les personnes du village aimant les balades à moto sont les bienvenues et peuvent d'ores et déjà s'inscrire pour la prochaine sortie 2027 qui sera la 23ème édition. La 25ème promet une surprise.

Lors de cette édition 2026, tous les motards ont été magnifiquement reçus pas des habitants d'Echandens habitant maintenant le Jura.

Plus personne ne sollicitant une prise de parole, la séance est levée à 20h54.

Le Président	La Secrétaire
E. German	F. Palpacuer